

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Période complémentaire du blaireau

De :

Pour : pref-utilite-publique <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Date : 02/05/2023 21:29

Bonjour,

Favorable à une ouverture dès le 15 mai, je vous invite à prendre connaissance du rapport d'information n° 470 du Sénat par Mr Cuypers. Ne cédon pas à la désinformation des associations anti-chasse. La vénerie sous terre du blaireau, doit prélever des blaireaux juvéniles dans un soucis d'équilibre, tout comme la chasse au grand gibier (voir page 19 du rapport).

Bien cordialement,